



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AVEYRON

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N° 25-11-2015**

# Sommaire

---

	N° de page
- 19 mai 2015	
• Arrêté modifiant l'arrêté n° 2014-289-0011 du 16/10/2014 portant composition de la commission départementale des impôts directs locaux (CDIDL) de l'Aveyron	3
• Arrêté modifiant l'arrêté n° 2014-289-012 du 16/10/2014 portant composition de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP) de l'Aveyron	6



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AVEYRON

PREFECTURE

Arrêté n°

du 19 MAI 2015

**Objet : modifiant l'arrêté n°2014-289-0011 du 16/10/2014 portant composition de la commission départementale des impôts directs locaux (CDIDL) de l'Aveyron**

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
*Chevalier de la Légion d'Honneur*

VU le code général des impôts ;

VU la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010 modifiée, notamment son article 34 ;

VU le décret n° 2013-993 du 7 novembre 2013 fixant les modalités de mise en place et de fonctionnement des commissions départementales des valeurs locatives des locaux professionnels et des commissions départementales des impôts directs locaux, modifié par le décret n°2014-745 du 30 juin 2014 ;

VU la délibération n° CdA/24/04/15/D/HC/3 du 30/04/2015 de la commission permanente du conseil départemental de l'Aveyron portant désignation du représentant du conseil départemental auprès de la commission départementale des impôts directs locaux du département de l'Aveyron et de son suppléant ;

VU la lettre du 5 septembre 2014, modifiée le 11 septembre 2014 de l'association départementale des maires procédant à la désignation des représentants des maires et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre auprès de la commission départementale des impôts directs locaux du département de l'Aveyron ainsi que de leurs suppléants ;

VU l'arrêté n°2014-289-008 du 16 octobre 2014 portant désignation des représentants des contribuables au sein de la commission départementale des impôts directs locaux du département de l'Aveyron ainsi que de leurs suppléants, après consultation de la chambre de commerce et d'industrie de l'Aveyron en date du 7 juillet 2014, de la chambre des métiers et de l'artisanat de l'Aveyron en date du 7 juillet 2014 et des organisations représentatives des professions libérales du département de l'Aveyron en date des 8 et 9 juillet 2014 ;

Considérant qu'il est procédé à une nouvelle désignation des représentants du conseil départemental en cas de renouvellement général des conseils départementaux, conformément à l'article 9 du décret n° 2013-993 du 7 novembre 2013 susvisé ;

Considérant que le conseil départemental dispose d'un représentant auprès de la commission départementale des impôts directs locaux du département de l'Aveyron ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des maires est de 3 ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre est de 2 ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des contribuables s'élève à 5;

Considérant qu'il y a lieu de fixer la liste des membres de la commission départementale des impôts directs locaux du département de l'Aveyron dans les conditions prévues aux articles 6 à 8 du décret n° 2013-993 du 7 novembre 2013 susvisé ;

**- ARRETE -**

**Article 1<sup>er</sup>** – L'arrêté n° 2014-289-0011 du 16/10/2014 est modifié comme suit, en son article 1er :

M ALAZARD Vincent, commissaire titulaire représentant du conseil départemental est désigné en remplacement de M BLANQUET Pierre.

Mme GOMBERT Dominique, commissaire suppléant représentant du conseil départemental est désignée en remplacement de Mme ALIES Monique.

**Article 2** - La commission départementale des impôts directs locaux du département de l'Aveyron en formation plénière est composée comme suit :

AU TITRE DU REPRESENTANT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL :

Titulaire	Suppléant
M. <b>ALAZARD</b> Vincent	Mme <b>GOMBERT</b> Dominique

AU TITRE DES REPRESENTANTS DES MAIRES :

Titulaires	Suppléants
M. <b>ROQUES</b> Serge	M. <b>SCHEUER</b> Bernard
M. <b>REGOURD</b> Henri	M. <b>LABORIE</b> Christophe
Mme <b>CAYLA</b> Florence	M. <b>DALMAYRAC</b> Gilbert

AU TITRE DES REPRESENTANTS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION  
INTERCOMMUNALE A FISCALITE PROPRE :

Titulaires	Suppléants
M. VERGNES Jean-Robert	Mme CAZARD Annie
M. SAUREL Francis	M. LE MEIGNEN Jean-Eudes

AU TITRE DES REPRESENTANTS DES CONTRIBUABLES :

Titulaires	Suppléants
M. CAMBOURNAC Jean-Claude	M. BOUYSSOU Jean-Paul
M. RIGALDIES Pierre	M. BOUTONNET Jean-François
M. BOSCUS Pierre	M. AZEMAR Claude
Mme COUDERC-VERNHES Nadine	Mme JEANJEAN Marie
M. BALGUERIE Stéphane	M. CALMELS Pierre

**Article 3** - Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Aveyron, et le Directeur départemental des finances publiques de l'Aveyron sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

**Article 4** - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aveyron.

Fait à Rodez, le 19 MAI 2015



Jean-Luc COMBE

PRÉFET DE L'AVEYRON

PREFECTURE

Arrêté n°

du 19 MAI 2015

Objet : **modifiant l'arrêté n°2014- 289-012 du 16/10/2014 portant composition de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP) de l'Aveyron**

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code général des impôts ;

VU la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010 modifiée, notamment son article 34 ;

VU le décret n° 2013-993 du 7 novembre 2013 fixant les modalités de mise en place et de fonctionnement des commissions départementales des valeurs locatives des locaux professionnels et des commissions départementales des impôts directs locaux, modifié par le décret n°2014-745 du 30 juin 2014 ;

VU la délibération n° CdA/24/04/15/D/HC/3 du 30/04/2015 de la commission permanente du conseil départemental de l'Aveyron portant désignation des représentants du conseil départemental auprès de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels du département de l'Aveyron ;

VU la lettre du 5 septembre 2014, modifiée le 11 septembre 2014 de l'association départementale des maires procédant à la désignation des représentants des maires et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre auprès de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels du département de l'Aveyron ainsi que de leurs suppléants ;

VU l'arrêté n°2014- 289-0009 du 16 octobre 2014 portant désignation des représentants des contribuables au sein de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels du département de l'Aveyron ainsi que de leurs suppléants, après consultation de la chambre de commerce et d'industrie de l'Aveyron en date du 7 juillet 2014, de la chambre des métiers et de l'artisanat de l'Aveyron en date du 7 juillet 2014, des organisations d'employeurs au niveau interprofessionnel les plus représentatives et des organisations représentatives des professions libérales du département de l'Aveyron en date des 8 et 9 juillet 2014 ;

Considérant qu'il est procédé à une nouvelle désignation des représentants du conseil départemental en cas de renouvellement général des conseils départementaux, conformément à l'article 4 du décret n° 2013-993 du 7 novembre 2013 susvisé ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants du conseil départemental au sein de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels du département de l'Aveyron s'élève à 2 ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des maires est de 4 ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre est de 4 ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des contribuables s'élève à 9 ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer la liste des membres de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels du département de l'Aveyron dans les conditions prévues aux articles 1<sup>er</sup> à 4 du décret n° 2013-993 du 7 novembre 2013 susvisé ;

**- ARRETE -**

**Article 1<sup>er</sup>** – L'arrêté n° 2014-289-012 du 16/10/2014 est modifié comme suit, en son article 1er :

M GAILLARD Jean-François, commissaire titulaire représentant du conseil départemental est désigné en remplacement de M GAILLARD Jean-François.

M AT André, commissaire titulaire représentant du conseil départemental est désigné en remplacement de Mr AT André.

Mr ANGLARS Jean-Claude, commissaire suppléant représentant du conseil départemental est désigné en remplacement de M ANGLARS Jean-Claude.

Mme VERGONNIER Danièle, commissaire suppléant représentant du conseil départemental est désignée en remplacement de Mme VERGONNIER Danièle.

**Article 2** – La commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels du département de l'Aveyron en formation plénière est composée comme suit :

AU TITRE DES REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL :

Titulaires	Suppléants
M. GALLIARD Jean-François	M. ANGLARS Jean-Claude
M. AT André	Mme VERGONNIER Danièle

Titulaires	Suppléants
M. PEYRAC Jean-Paul	M. CARRIERE François
Mme BESSAOU Magali	M. CALMELLY Jean-Luc
M. FAUCONNIER Alain	M. FERRAND Bruno
M. GRANIER Hubert	M. BORIES André

AU TITRE DES REPRESENTANTS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE A FISCALITE PROPRE :

Titulaires	Suppléants
M. VIALA Arnaud	M. GRIMAL Jean-Louis
M. MAYET Daniel	M. DATCHARY Patrick
M. VIDAL Bernard	M. PRETRE Gérard
M. DELMAS Christian	M. PAGES René

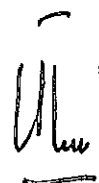
AU TITRE DES REPRESENTANTS DES CONTRIBUABLES :

Titulaires	Suppléants
M. BOUGEROL Benoît	M. BESSOU Daniel
M. CAYRON Pierre	Mme GINESTA Nadine
M. MALRIEU Jean-Paul	Mme GALINDO Christine
Mme SAHUET Christine	M. SAQUET Alexandre
M. BROSSY Jacky	M. GAFFIER Pierre
Mme SOULIE-DELTELL Laure	M. CAILLOL Christophe
Mme SOUYRIS Laure	Mme RIGAL Sylvie
M. DALMON Bernard	M. MALGOUYRES Pierre
M. SALVADOR Frédéric	M. BORDERIE Alain

**Article 3** - Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Aveyron et le Directeur départemental des finances publiques de l'Aveyron sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

**Article 4** - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aveyron.

Fait à Rodez, le 19 MAI 2015



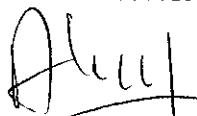
Jean-Luc COMBE



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DE LA PREFECTURE DE L'AVEYRON  
SPECIAL N° 25-11 - 2015**

**CERTIFIE CONFORME  
ET  
CERTIFIE PUBLIE LE 19 MAI 2015.  
DATE D'AFFICHAGE EN PREFECTURE DU RECUEIL**

**Le Préfet,  
Pour le Préfet,  
Le Chef de service**

  
**Gérard ALARY**

..o.o.o.